

GOUVERNEMENT, PATRONAT, DGT, MEME COMBAT

Le pouvoir politique a encore une fois déployé sa force de frappe sur le mouvement social soulevé par le dernier volet de la réforme des retraites initiée par Balladur en 1993. Outre l'usage de la violence physique, les déblocages musclés des dépôts de carburant, les coups de matraque vigoureux, notre monarque agité a fébrilement fait appel aux réquisitions pour briser la grève, obligeant sous peine de prison des salariés grévistes à reprendre le travail.

Violence, cynisme, perversité, le rouleau compresseur élyséen est survitaminé lorsqu'il s'agit d'écraser le mouvement social. Mouvement social également fustigé par certains syndicats serviles, la CGC condamnant « *les actions de blocage et de grève généralisée* ».

La DGT, courroie de transmission du gouvernement, s'est activée elle aussi. La pénurie de carburant affole les patrons et menace les départs en vacances? Qu'à cela ne tienne, elle prétexte que « *les situations de panne sèche sur les grands axes présentent des risques importants pour la sécurité routière* » et autorise dans une note couperet les patrons à déroger à la durée maximale du travail des chauffeurs routiers chargés d'assurer le ravitaillement des stations services. On croit rêver : pour assurer la sécurité routière, la DGT fragilise les conditions de travail des chauffeurs autorisés à conduire plus longtemps. Poussera-t-elle prochainement à la consommation de Gurosan pour maintenir les chauffeurs éveillés ?

L'allégeance de la DGT au patronat ne s'arrête pas là. Elle n'hésite pas ainsi à se compromettre en cassant les refus de l'inspection du travail relatifs aux demandes d'autorisation de licenciement des syndicalistes. Les cas se multiplient, de MOLEX à Xavier Mathieu, l'emblématique représentant syndical de CONTINENTAL, les décisions étant peu ou pas motivées, voire totalement illégales. C'est dans les moments difficiles qu'on reconnaît ses amis...

Une DGT fossoyeuse du droit social, complaisante et diligente compagne d'un gouvernement acharné à détruire les acquis sociaux, un patronat réjoui devant tant de zèle à servir ses intérêts : le constat serait bien amer s'il n'y avait eu la forte mobilisation de la population contre la réforme des retraites qui démontre bien que la résistance et l'opposition sont effectives et que rien n'est acquis pour notre caste dirigeante.



CAP SITERE, L'OUTIL QUI DIT TOUT

Dans un document daté de mai 2010 intitulé « Synthèse nationale sur l'action de l'Inspection du travail en 2009 », la DGT nous livre son point de vue éclairant sur les contrôles de l'Inspection du travail et, en passant, répond enfin à la question « Que se passe-t-il une fois Cap Sitere rempli ? ».

On connaissait le monde du travail de Zola, on connaît désormais celui de la DGT : pétri de contre-vérités, d'approximations, d'exemples érigés en vérité absolue, d'utilisation symptomatique de la novlangue venant du secteur privé, le tout écrit dans un français parfois approximatif. Voici le résultat des milliers d'heures passées devant ce logiciel que le monde entier nous envie. Extraits et commentaires de notre part :

Cap Sitere

La DGT a constaté « **une meilleure appropriation et utilisation de Cap Sitere rendue possible par le fort engagement de la ligne hiérarchique en la matière et les améliorations apportées à l'outil** ». La DGT se gargarise donc du fait que les retraits de part de prime ont été efficaces. Quant aux améliorations de l'outil, là on sèche...

Dieu merci, la DGT garde sa raison de vivre puisque des « **marges de progrès existent encore. Ainsi, l'implication du management va se confirmer notamment dans le cadre [...] des DIRECCTE** ». Prévoyez des coups de bâtons en plus cette année.

Maladies professionnelles

« **Parmi les maladies professionnelles, la prévalence des TMS reste d'actualité** ».

Euh, quelqu'un pourrait peut-être informer la DGT que c'est parti pour durer...

Risques psychosociaux

« **En Ile de France, les agents de contrôle priorisent les enquêtes lorsque des salariés présentent des certificats de leur médecin généraliste constatant une dégradation de leur état de santé et présumant un lien de causalité avec leurs conditions de travail** ». Énormité bien entendu : à quand la priorisation des plaintes en fonction de la dose d'antidépresseurs prescrits ? Sans certificat médical, pas de contrôle. On n'est pas là pour réinterpréter le malade imaginaire.

« **Il convient de noter que le secteur du BTP par exemple semble assez préservé des RPS** ». Ces privilégiés qui finissent à la Salpêtrière heureux et insouciant, d'un cancer bronchopulmonaire ou d'une main coupée et le sang plombé.

« **La mise en demeure du DD est un outil pertinent pour amener l'entreprise à prendre des initiatives** ».

On a pu effectivement le constater lorsque le DD de Paris a refusé la demande de l'inspectrice du travail de la mettre en œuvre chez France Télécom.

« **Les actions les plus efficaces sont celles qui sont conduites dans le cadre des réunions de CHSCT et en général avec une implication résolument pluridisciplinaire et en réseau avec les médecins du travail mais aussi les services de prévention des CRAM ou des MSA** ». Pour 2010, essayer de faire appel en plus à votre boulanger et à votre boucher pour que la DGT ait quelque chose à dire.

Risques biologiques

Peu d'actions d'inspection sont signalées sur ces risques non identifiés comme une priorité collective. Cela tient en partie à l'insuffisance de formation des agents de contrôle . Exit le manque d'effectif, la surcharge de travail

Services de santé au travail

« La carence de Médecins inspecteurs du travail dans de nombreuses régions notamment en Ile de France devient très préoccupante ». Pas tant que ça a priori, puisqu'en Ile-de-France les MIRTMO sont 2 (sur 8 postes) depuis maintenant 2 ans.

Egalité professionnelle

« Les services rendent compte, en la matière, d'actions diversifiées mais limitées (mailing, journées d'information, contacts avec les partenaires sociaux »). Peut-être faudrait-il organiser en plus un petit-déjeuner de l'égalité professionnelle? Vite, des mini-viennoiseries !

Salariés protégés

« Plusieurs régions évoquent des dossiers mettant en cause des salariés protégés dans des affaires de maltraitance au sein d'établissements sanitaires et sociaux ». ??? Que faut-il en déduire? Que les délégués syndicaux auraient une tendance naturelle à frapper les vieux dans les maisons de retraite?

Procès-verbaux

Concernant l'absence de retour des bulletins de suites judiciaires, **« la Chancellerie consciente de ce problème, envisagerait avec la DGT la mise d'un système plus efficace mais encore en projet .**

« Envisager » au conditionnel, « encore en projet », bref, cela devrait voir le jour aux alentours de 2020-2030 sous le règne du président Jean Sarkozy avec les frères Bogdanov comme ministres de l'éducation et de la recherche.

...Et tout cela sur vingt pages où le mot employeur apparaît moins d'une dizaine de fois. Le monde du travail de La DGT n'est décidément pas celui que les agents de contrôle connaissent. Mais comment pourrait-il en être autrement? L'obsession des chiffres, l'importance donnée aux actions où l'inspection fait appel aux « partenaires », l'auto-satisfaction d'une hiérarchie coupée des agents ne pouvaient que donner ce triste résultat se prévalant d'être une synthèse de l'action de l'Inspection du travail.

La DGT ne nous avait jamais autant fait rire : Dans sa brochure « *présentation de Cap Sitere version 4.0* » (disponible sur Sitere), on trouve cet aveu authentique :
« A noter : La page de création de compte comporte effectivement des incohérences obligeant à des saisies inutiles. Elle sera modifiée ultérieurement. »

Quelle impertinence de la part de la DGT ! Nous ne pouvons que nous féliciter que cette dernière rejoigne enfin les positions de SUD. Le drapeau rouge va-t-il bientôt flotter sur l'immeuble quai de Javel ?

RENTREE DES CLASSES A L'INT

La formation des IET commencée au mois de septembre dernier a eu l'immense honneur d'être rénovée par un décret publié fin 2009.. Une nouvelle formule tellement irrésistible qu'elle a réussi l'exploit d'être rejetée par l'ensemble des organisations syndicales de ce ministère. Présentation :

La nouvelle formation met fin tout d'abord au système de répartition des postes qui permettait aux IET de s'affranchir des règles débilés et scolaires de l'administration. En théorie, les postes étaient officiellement attribués en fonction du rang de classement des IET à l'issue des 10 mois de formation en tronc commun. En pratique, ignorant le bulletin scolaire, les IET se répartissaient les postes entre eux, aboutissement de plusieurs longues assemblées générales où se discutaient les modalités de répartition des postes. Ce système avait le mérite au travers de l'exercice d'une démocratie directe de s'affranchir des règles de l'administration, il est vrai, plutôt bienveillante avec ce mode de fonctionnement.

Tout cela est maintenant terminé : désormais, les IET sont au début de leur formation pré-affectés selon le rang de classement au concours, dans les DIRECCTE où ils prendront leur poste 15 mois plus tard. Fini la démocratie directe, le ministère met les IET au pas et sous la coupe du DIRECCTE. Tout d'abord, le DIRECCTE définit en juin le nombre de postes qu'il imagine vacants 18 mois plus tard dans son fief. Celui-ci reçoit en septembre un stock d'IET qu'il répartit dans un premier temps dans les unités territoriales pour des stages d'observation et qu'il devra, une fois une formation de 15 mois terminée, affecter sur un poste définitif. Autrement dit, il faudra mieux être bien vu du DIRECCTE pour éviter le poste de responsable de BOP ! Comment savoir quels postes seront vacants un an et demi plus tard ? Il n'est pas impossible qu'un IET se retrouve en fin de formation sans poste disponible ! Sur quels critères le

DIRECCTE répartira-t-il les postes entre ses IET et à quel moment ? Autant de questions pour le moment sans réponse et que la promotion 2010 se languit de connaître...

Alors que des générations d'IET n'ont cessé de se plaindre du décalage entre la « formation » dispensée par l'INT et les besoins réels des agents, la promotion 2010 a eu le privilège de commencer leur sacerdoce par 6 semaines passées à Marcy-l'Etoile au lieu de 2 précédemment. On imagine aisément la plus-value apportée aux gagnants du concours externe qui ont passé 6 semaines en ne sachant pas quel métier ils vont exercer. De plus, outre le plaisir d'écouter les discours barbants des huiles de la DGT, DARES etc... se gargarisant servilement de la RGPP et de la mise en place des DIRECCTE, les IET ont eu le plaisir de bénéficier d'une formation CAP SITERE. A l'INT, il est donc plus urgent de savoir saisir dans ce nov-minitel que de connaître le code du travail.

Toujours plus fort, l'INT a remis aux IET un livret individuel de formation franchissant un nouveau cap dans leur infantilisation. S'apparentant à un cahier de correspondance de collégien, ce livret doit leur permettre d'y consigner « *toute leur activité et notamment les acteurs et les problématiques rencontrés lors de la phase découverte*¹ ». Ainsi, ils ont à remplir tout une page de noms et de coordonnées des

¹ Fiche d'information pédagogique « stage pratique »

différents « *acteurs de ma formation* », du DIRECCTE au « *maître de stage relais du stage approfondissement 1* ». Ce carnet de correspondance est fourni avec une « notice d'utilisation » qui précise, dans un phrasé de style CM2, les principes devant guider l'aspirant Inspecteur du travail :

« Je complète mon livret avec les fiches d'orientation pédagogique relatives à chaque module, stage et modalité d'évaluation »

« Je consigne les éléments clés de mes modules de formation à l'INTEFP ; je fais des liens avec les modules déjà dispensés ou à venir », etc...²

Enfin, parmi les nouveautés dont on n'a pas fini d'entendre parler, le stage international. Censé répondre au besoin pédantesque de l'INT d'être considéré comme une grande école de la fonction publique au même titre que l'École nationale de la magistrature, nos IET auront ainsi le plaisir pittoresque d'aller dans un pays étranger pendant un mois pour... et bien, là est le problème : personne ne sait quels sont les finalités de cette excursion dispendieuse. On peut craindre le pire dans ce domaine : la précédente formation prévoyait déjà une semaine à l'étranger³ pendant laquelle les IET glandaient sec et où ils rédigeaient collectivement en quelques heures un « rapport » consistant en un copier/coller de divers sites institutionnels consultables sur internet⁴.

Que feront les IET pendant un mois ?

Interrogés sur ce sujet lors de la rentrée, le directeur de l'INT, André Cano a alors déclaré qu' « *il était trop tôt pour en parler* ». Sans commentaire.

Une constante néanmoins dans tous ces bouleversements : mieux vaut ne pas avoir de charge familiale quand on est IET

puisqu'outre ce stage international d'une durée d'un mois, les IET passeront 4 semaines dans une DIRECCTE autre que celle de leur pré-affectation : de quoi se prendre pour Georges Clooney dans « *In the Air* », à ceci près que l'INT ne prend en charge que les billets de train 2^{ème} classe...

Les principes, de cette nouvelle formation paraissent désormais clairs : Formater les IET à la pensée DGT et les asservir genoux à terre à son altesse le DIRRECTE. Devant tant de bonnes idées, il n'y a plus qu'à prier pour que le ministère ne réforme pas la formation des contrôleurs.



Payant de sa personne, la direction de l'INT sillonne elle-même les routes pour trouver des pays d'accueil pour ses IET

² Ce livret méritant à lui seul un TVM entier, nous vous conseillons d'y aller jeter un œil à l'adresse suivante <http://www.intraint.travail.gouv.fr/IET/promo.asp?pIdx=21&rub=129>, rubrique « stage pratique »

³ Notons pour l'anecdote que, sans doute pour des raisons budgétaires, une partie des IET 2006 avaient eu le plaisir de passer leur stage à l'étranger dans la ville de... Strasbourg

⁴ Ces rapports légendaires sont consultables : http://www.intraint.travail.gouv.fr/DPRE_paru.asp?ed=2008/11#pos

Ils nous ont quittés en 2010

Eric WOERTH a quitté la rue de Grenelle, ajoutant son nom à la liste des Ministres du travail précaires dont le CDD n'a pas été renouvelé (Hortefeux, Darcos). Rendons hommage à celui qui aura marqué de son empreinte indélébile notre bien aimé Ministère. Il est regrettable qu'un homme d'une telle probité n'ait pas été maintenu à son poste : courage pour la suite, Eric !



Ils arrivent en 2010

Xavier BERTRAND a remporté le grand concours « Devenir Ministre du travail », lancé lors du précédent TVM. Rappelons qu'il ne s'agit pas pour lui d'une nouvelle expérience puisqu'il a déjà occupé le poste entre 2007 et 2009. L'avantage, c'est qu'à défaut de connaître les dossiers, au moins il sait où sont les toilettes.

ECHOS DES REGIONS : Fins de mois difficiles à Paris

La DD de Paris a épuisé son budget vacataire et propose désormais aux services où manquent des agents de secrétariat d'accueillir en leur sein des stagiaires. Et oui, vous avez bien lu, le ministère du travail a recours à des stagiaires pour remplacer les agents absents. Peut-être que bientôt les vacataires seront payés au black, histoire d'économiser sur les charges sociales qui font que vraiment, là, c'est plus possible de s'en sortir. Décidément, à la DD de Paris, on n'a pas d'emplois mais on a des idées... Dommage qu'elles soient si mauvaises !

